



Pas de culture sans artiste

Mémoire de l'Union des artistes

Déposé dans le cadre de la consultation publique
sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec

Mai 2016

Table des matières

Sommaire exécutif.....	3
Introduction.....	5
Qui est l'UDA et qui sont les artistes qu'elle représente ?.....	5
Les grands principes	7
1. Soutenir les artistes.....	8
1.1. En actualisant le cadre législatif qui protège les artistes et leurs œuvres.....	8
1.2. En exigeant des redevances pour la diffusion des œuvres en format numérique et en faisant en sorte que ces sommes soient versées aux artistes	9
1.3. En imaginant de nouveaux modèles d'affaires équitables pour les artistes.....	10
1.4. En reconnaissant la valeur du travail des artistes	11
1.5. En encourageant l'émergence des artistes et leur développement professionnel, à tous les stades de leur carrière	12
2. Encourager la création originale <i>d'ici</i>	13
2.1. En réaffirmant les principes et les mesures visant à protéger l'exception culturelle francophone du Québec.....	13
2.2. En encourageant la représentation de la diversité culturelle du Québec.....	14
2.3. En soutenant la recherche et la création.....	15
2.4. En créant des effets de levier par l'intermédiaire des institutions et des organismes culturels publics.....	16
3. Créer des synergies entre les artistes et la société civile.....	17
3.1. En renforçant la place des arts et de la culture à l'école.....	17
3.2. En renforçant les échanges entre les artistes et le monde socioéconomique.....	18
3.3. En stimulant la participation des entreprises et du secteur privé à la vitalité artistique.....	19
3.4. En encourageant la participation des artistes aux cercles de prise de décision des organisations artistiques et culturelles	21
4. Améliorer l'accès à la culture	22
4.1. En stimulant la curiosité pour les arts et la culture à tous les âges.....	22
4.2. En stimulant la curiosité du public pour les créations de nos artistes	22
4.3. En engageant davantage les régions et les municipalités	23
4.4. En soutenant la mobilité des artistes et des œuvres au Québec.....	23
4.5. En soutenant la mobilité des artistes et des œuvres en ligne, dans le respect de la propriété intellectuelle	24
4.6. En soutenant le rayonnement international des artistes et des œuvres.....	25
Conclusion.....	27

Sommaire exécutif

Depuis bientôt deux ans, l'Union des artistes (UDA) a entrepris une grande réflexion sur la contribution de la culture et sur la place des artistes dans notre société. Au cours de cette période, l'UDA a pris l'initiative d'engager des échanges et des conversations avec plusieurs partenaires de différents milieux pour comprendre les perspectives et la variété de celles-ci. Les réflexions et les discussions ont également été conduites à l'interne et avec nos membres.

Il y a quelques mois, en préparation à ces consultations sur l'élaboration d'une nouvelle politique culturelle pour le Québec, nous avons eu envie de savoir où les Québécois se situaient concernant leurs artistes et leur culture. La firme de sondage Léger a été chargée de mener l'enquête pour l'UDA et le sondage a été rendu public en janvier. Il a reçu énormément d'attention et l'UDA a eu de multiples opportunités de le présenter et d'en discuter.

Dans ce même esprit d'ouverture et de partage, la présidente de l'UDA, Sophie Prigent, a prononcé une allocution devant les membres du Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM) dans laquelle elle présentait les résultats du sondage, de même que le fruit de nos réflexions préliminaires sur le rôle et la place des artistes dans notre société et les moyens qui devront être mis en œuvre pour consolider leur contribution.

L'UDA a poursuivi ses réflexions et les rassemble ici dans ce mémoire.

Elles s'articulent autour de quatre grands piliers :

- Soutenir les artistes
- Encourager la création originale d'ici
- Créer des synergies entre les artistes et la société civile
- Améliorer l'accès à la culture

La politique culturelle qui est encore en vigueur date de 1992. Dans son préambule, le premier ministre Robert Bourassa la plaçait dans la perspective de l'an 2000. Si plusieurs de ses principes et de ses valeurs sont toujours d'actualité, il est plus que temps de la revisiter pour l'adapter aux enjeux du 21^e siècle. L'engagement de l'État et des institutions publiques est vital pour les artistes.

Une réflexion de fond comme celle qui précède le développement d'une politique est un moment privilégié pour prendre du recul, pour partager nos expériences et pour se projeter dix ou même vingt ans en avant. Nous avons pris ce travail avec tout le sérieux que cela méritait.

L'UDA formule une cinquantaine de recommandations qui permettront l'atteinte des objectifs que nous nous donnerons comme société en matière de culture.

Parmi elles, certaines sont essentielles :

- Reconnaître le rôle central de l'artiste dans les principes fondateurs de la politique culturelle
- Lancer un chantier législatif et réglementaire pour la révision et l'actualisation de la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma* afin notamment de s'assurer d'une juste rémunération pour la diffusion numérique des œuvres
- Établir la volonté de l'État québécois de collaborer avec le gouvernement du Canada pour la modernisation du cadre législatif et réglementaire fédéral en matière de droits d'auteur

- Créer une redevance culturelle imposée aux fournisseurs d'accès internet dont les revenus seront versés dans un fonds consacré aux artistes et à la création originale au Québec
- S'assurer que les artistes reçoivent des revenus adéquats ou un intéressement aux bénéfices proportionnel à leur pleine contribution dans le développement d'un projet
- Réaffirmer la rémunération décente des artistes et le respect des ententes collectives comme un critère d'octroi de subvention des projets artistiques et renforcer les mécanismes de suivi et de respect des conditions
- S'assurer que la politique culturelle contribue à promouvoir et à protéger la langue française et à maintenir des critères linguistiques favorisant les artistes et les créations en français lors de l'octroi de subventions et de crédits d'impôt accordés en création, en production ou en diffusion, quelle que soit la plateforme
- Prévoir le développement d'incitatifs pour assurer une présence renforcée d'artistes issus de la diversité dans les créations québécoises
- Faire plus de place à l'éveil et à la sensibilisation aux arts ainsi à la pratique artistique dans les classes
- Encourager les sorties culturelles et soutenir les partenariats entre les établissements d'enseignement, les artistes et les lieux consacrés à l'art et à la culture
- Défendre le point de vue du Québec et des artistes du Québec sur l'exception culturelle, le développement de modèles d'affaires équitables pour la diffusion des œuvres en ligne, en collaboration avec le gouvernement du Canada et à l'international

L'UDA travaillera, bien entendu, avec le ministère de la Culture et des Communications et tous les autres partenaires à la réalisation de nos ambitions communes reliées à nos valeurs, nos orientations et nos recommandations.

Introduction

À l'image des artistes qu'elle représente, l'Union des artistes (UDA) a toujours été un peu en avance sur la société.

Capable de penser autrement. Capable de penser en avant. Et en assumant qui nous sommes : des artistes.

Depuis bientôt deux ans, l'UDA a entrepris une grande réflexion sur la contribution de la culture et sur la place des artistes dans notre société. Elle est allée à la rencontre des autres, pour écouter et pour ouvrir un dialogue. Un échange porteur de synergies, d'idées, de solutions.

Elle a également commandé un sondage pour « prendre le pouls » des Québécois à l'égard de la culture et de leurs artistes.

La politique culturelle qui est encore en vigueur date de 1992. Elle aura donc 25 ans l'an prochain. Une politique culturelle « dure » longtemps. C'est pourquoi le présent exercice mérite d'être pris au sérieux. La réflexion qui l'accompagne doit être profonde et suffisamment large pour permettre d'appréhender l'avenir, pour se projeter dans le temps.

C'est dans cet état d'esprit que l'UDA saisit ici l'occasion pour apporter sa contribution.

Le cahier de consultation présenté par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) comprend quarante questions spécifiques, couvrant différents aspects de la politique culturelle. Notre mémoire et nos recommandations touchent un certain nombre de ces questions.

Pour une analyse simplifiée, nous avons mis ces questions en exergue dans les sections du texte qui les concernent. Elles sont aisément identifiables et facilitent les liens.

Qui est l'UDA et qui sont les artistes qu'elle représente ?

Fondée en 1937, l'Union des artistes (UDA) est un syndicat professionnel représentant près de 13 060 artistes, dont environ 8 440 membres actifs et 4 620 stagiaires, regroupés au sein de quatre catégories : acteurs, chanteurs, animateurs et danseurs. Ils exercent leur métier dans plusieurs disciplines. Ils sont artistes de variétés, comédiens, chanteurs lyriques, cascadeurs, choristes, directeurs de plateau, humoristes, annonceurs et chorégraphes pour n'en nommer que quelques-uns.

L'UDA représente les artistes professionnels œuvrant en français au Québec et ailleurs au Canada, de même que tous les artistes œuvrant dans une autre langue que le français sauf dans une production faite et exécutée en anglais et destinée principalement à un public de langue anglaise. À ce titre, l'UDA est reconnue en vertu de la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma* (loi provinciale promulguée en 1987) et accréditée en vertu de la *Loi concernant le statut de l'artiste* et régissant les relations professionnelles entre artistes et producteurs au Canada (loi fédérale promulguée en 1992).

La mission de l'UDA : défendre les intérêts sociaux, économiques et moraux de ses membres, qui sont pour la majorité des travailleurs autonomes. Au cœur de ses activités : négocier

des conditions minimales de travail et de rémunération des artistes dans les secteurs de sa compétence et assurer le respect des ententes collectives.

L'UDA est membre de Compétence Culture, le comité sectoriel de main-d'œuvre du secteur de la culture, ainsi que de la Coalition pour la diversité culturelle (CDC). L'UDA est aussi affiliée à la Fédération internationale des acteurs (FIA).

Plusieurs dimensions à une action engagée

À la dimension des relations du travail s'ajoute celle de la formation continue destinée aux artistes, qui a pris de l'ampleur au cours des 13 dernières années.

Forte de son esprit d'indépendance, l'UDA s'est dotée d'outils de développement économique qui font sa réputation tels que la Caisse de sécurité des artistes (CSA) et la Fondation des artistes (FDA). Elle a aussi contribué à la création de la Caisse de la Culture et du Fonds d'investissement de la culture et des communications.

Dans la même lignée figure Artisti, une société de gestion collective et filiale de l'UDA créée en 1997. Artisti veille à faire respecter les droits des artistes interprètes de toute langue ayant participé à des enregistrements sonores et leur verse les redevances découlant de la Loi sur le droit d'auteur auxquelles ils ont droit.

Défense et promotion des arts et de la culture

Enfin, par sa connaissance du secteur des arts et de la culture, des artistes et de leurs conditions de travail, l'UDA joue un rôle de premier plan en matière de représentation auprès des instances politiques municipales, provinciales et fédérales. Son action s'étend aussi sur la scène internationale où elle a noué des liens avec des organisations d'envergure.

Les grands principes

En préparant notre contribution à la réflexion sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec, nous avons déterminé les valeurs fondamentales sur lesquelles nous appuyons les recommandations de l'UDA. Elles sont au nombre de sept :

- **La culture est une force**, c'est le crédo de l'Union des artistes et il porte notre conviction profonde de l'importance des arts et de la culture pour le Québec.
- **La culture est le véhicule de notre identité**, une identité francophone qui se doit aujourd'hui de représenter aussi notre diversité.
- **Les artistes et la création doivent être soutenus par l'État et par les institutions publiques**, tant en matière de création et de production que de diffusion.
- **Les artistes et la création doivent être soutenus par le secteur privé**, dans un esprit de responsabilité sociale et de reconnaissance de la contribution des artistes à la vitalité sociale et économique du Québec.
- **Les arts doivent être considérés comme un élément clé de l'éducation** et faire partie intégrante de l'enseignement.
- **La propriété intellectuelle des créateurs et sa valeur doivent être reconnues**, défendues et la diffusion des œuvres doit faire l'objet d'un paiement de droits d'auteur.
- **Les arts et les œuvres doivent être considérés comme une richesse collective**, accessible ici et exportable partout.

À première vue, nous trouvons de nombreuses corrélations entre ces valeurs et les huit grands principes énoncés dans le cahier de consultation émis par le MCC.

Pourtant, une absence surprend. Le mot « artiste » n'est pas mentionné une seule fois dans ces huit grands principes. Or, sans artiste, il n'y a pas de théâtre, pas de cinéma, pas de musique, pas de littérature, pas de danse, pas de spectacle, pas d'émission, pas de série. Bref, sans artiste, il n'y a ni art, ni création, ni culture.

1

Que pensez-vous de ces principes ?
Vous paraissent-ils adéquats pour servir d'assises à la prochaine politique culturelle du Québec ?

D'aucuns pourraient affirmer cavalièrement que la culture englobe les arts. Toutefois, ce raccourci ne rend pas justice à la place fondamentale que les artistes et la création doivent occuper dans cette politique et, surtout, dans les programmes et le financement qui en découleront.

Dans le même état d'esprit, nous aurions trouvé pertinent qu'au moins un artiste siège sur le comité-conseil réuni par le MCC. L'attachement des membres de ce comité envers la culture québécoise est indéniable. Mais le point de vue d'un ou d'une artiste aurait sans aucun doute offert une dimension additionnelle à l'analyse des différentes recommandations qui vont être formulées dans le cadre de cette consultation.

L'UDA recommande de :

1. **Reconnaitre le rôle central de l'artiste dans les principes fondateurs de la politique culturelle.**

1. Soutenir les artistes

Premier axe de nos recommandations : la politique culturelle du Québec doit placer l'artiste au cœur de son intervention en culture et soutenir son rôle en tant que créateur. Et ce, tout au long des différents cycles du développement de l'artiste et de sa carrière.

1.1. En actualisant le cadre législatif qui protège les artistes et leurs œuvres

La *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma* doit être révisée et mise à jour, essentiellement parce qu'elle a été développée avant l'avènement du numérique et de la dématérialisation des œuvres. Le simple emploi du mot « disque » est paradoxalement évocateur des changements importants intervenus ces dernières années, alors que les ventes en format téléchargeable et l'écoute en continu (*streaming*) rattrapent rapidement celles des CD ou des disques vinyle au Québec.

Paul Journet, éditorialiste à *La Presse*, en rajoutait le 1^{er} mai 2016 dans un texte intitulé « Sueur contre miettes » :

« Le nouveau marché passe par les sites d'écoute en continue (*streaming*). Aux États-Unis, les revenus dépassent désormais ceux des ventes de chansons et albums numériques, et aussi ceux des ventes physiques (CD et vinyles).

Ce renversement ne s'est pas encore opéré au Québec, mais la tendance reste la même ».

Et cela va même plus loin : prestations multimédias, captation vidéo et diffusion en flux continu ou par téléchargement en ligne, diffusion simultanée dans plusieurs lieux, vente sur DVD, iTunes, visionnement sur demande, diffusion sur des plateformes web gratuites ou payantes, comme Tou.tv ou Netflix, diffusions gratuites autorisées sur YouTube, sans compter les captations pirates sur toutes sortes de plateformes plus ou moins légitimes.

Il est essentiel que les droits et les droits de suite des artistes, qu'ils soient auteurs ou interprètes, soient mieux protégés en regard de cette nouvelle réalité.

La priorité sera d'éclaircir les conditions et les ententes contractuelles à l'échelle du Québec, pour que les producteurs et les artistes d'ici puissent négocier des ententes claires, légitimes et comprises par tous.

9

Quels sont les nouveaux modèles à inventer en matière de propriété intellectuelle et de droits d'auteur, afin que les créateurs soient rétribués adéquatement ?

Mais là encore le gouvernement du Québec devra porter le dossier dans ses discussions avec ses partenaires sur la scène fédérale et à l'international. Les plateformes n'ont plus de frontière et une protection adéquate des artistes et de leurs créations exige d'exercer une vigie attentive des pratiques de nos partenaires et une collaboration optimale.

Une vigilance accrue devra d'ailleurs être portée à la négociation des partenariats commerciaux internationaux pour s'assurer que l'exception culturelle québécoise reste protégée. Nous y reviendrons plus tard.

L'UDA recommande de :

- 2. Lancer un chantier législatif et réglementaire pour la révision et l'actualisation de la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma* afin notamment de s'assurer d'une juste rémunération pour la diffusion numérique des œuvres,**

3. **Établir la volonté de l'État québécois de collaborer avec le gouvernement du Canada pour la modernisation du cadre législatif et réglementaire fédéral en matière de droits d'auteur,**
4. **Permettre au gouvernement et aux parties prenantes de la culture au Québec d'exercer une vigie quant à l'évolution des législations internationales encadrant les nouvelles pratiques contractuelles sur la diffusion des œuvres ainsi que sur la rémunération des artistes.**

1.2. En exigeant des redevances pour la diffusion des œuvres en format numérique et en faisant en sorte que ces sommes soient versées aux artistes

Roger Waters – ancien bassiste et auteur-compositeur du groupe Pink Floyd – a exprimé de façon très juste la dématérialisation des œuvres et son impact sur la création : les artistes travaillent, mais les revenus sont captés par les nouvelles plateformes de diffusion, soi-disant « gratuites ».

« À ce rythme-là, dans quelques années, disait-il, plus personne ne voudra travailler dans cette industrie, car plus personne ne pourra en vivre. Dès que vous enregistrez une création, vos droits sont immédiatement volés par Silicon Valley. On n'a pas créé un système de transaction entre les gens qui aiment la musique et l'achètent et ceux qui la créent. La transaction se passe entre un annonceur et Silicon Valley. Le reste de l'humanité n'a pas un mot à dire. »

Dans la même veine, comme pour rendre encore plus concret son constat, le groupe anglais Portishead a reçu à peine 2 000 € de redevances pour plus de 34 millions d'écoutes en ligne. Et, il y a quelques semaines, *Le Devoir* nous apprenait que : « En 2015, les quelque 540 000 écoutes Spotify de la chanson *Paradis City* de Jean Leloup lui auront rapporté... un peu moins de 30 \$ pour ses droits d'interprète » (Guillaume Bourgault-Côté, « Un buffet qui laisse des miettes pour les artistes », 2 avril 2016). Si des vedettes au rayonnement mondial ont du mal à faire le poids face aux entreprises numériques qui utilisent leurs contenus pour attirer des annonceurs, que peuvent faire les artistes d'ici qui dépendent de ces plateformes pour leur promotion ?

De son côté, l'amateur de musique ou de cinéma, lui, paye cher, plusieurs dizaines de dollars par mois en connexion internet, son accès à ces plateformes et à la création culturelle.

Deux pistes de travail sur cette question :

L'idée d'exiger une redevance n'est pas nouvelle. Cela a été imposé pour la vente de CD vierges comme pour la vente de cassettes audio vierges avant eux. À leur tour, les fournisseurs d'accès internet doivent assumer leur responsabilité et, conséquemment, ils doivent verser des redevances à la culture. Le paiement de redevances est une pratique historiquement documentée et c'est une décision juste à la fois sur les plans éthique et commercial. Il est clair que la consommation résidentielle est importante – et lucrative – pour les fournisseurs d'accès internet parce que leurs clients recherchent des contenus « gratuits ». Il est donc juste qu'ils reversent une redevance dans un fonds qui pourrait être consacré aux artistes et aux créations originales. C'est un choix qui peut s'établir et se déployer à l'échelle du Québec et du Canada, même si à notre avis cette pratique devrait être implantée partout.

Dans la même logique, bien que cela se passe à une autre échelle, il est important d'agir pour que les plateformes payantes dont le modèle d'affaires repose sur la diffusion d'œuvres payent des redevances décentes aux artistes et qu'elles s'assurent que les redevances en question parviennent

8

Comment assurer le financement des contenus dans un univers virtuel où le partage et la gratuité sont rois ?

aux artistes. Le versement de redevances aux sociétés de gestion collective qui administre les droits des artistes est l'un des moyens pour s'assurer que les redevances soient distribuées aux artistes.

L'UDA recommande de :

- 5. Créer une redevance culturelle imposée aux fournisseurs d'accès internet dont les revenus seront versés dans un fonds consacré aux artistes et à la création originale au Québec,**
- 6. Établir la volonté de l'État québécois de collaborer avec toutes les instances provinciales, fédérales et internationales pour établir les paramètres de redevances justes et équitables redistribuées aux artistes pour la diffusion en ligne des œuvres auxquelles ils prennent part,**
- 7. Exercer une vigie quant à l'évolution des législations internationales encadrant l'émergence de nouvelles plateformes de diffusion et les modalités de rémunération des créateurs.**

1.3. En imaginant de nouveaux modèles d'affaires équitables pour les artistes

La dynamique économique des différentes branches artistiques est en pleine transformation.

De moins en moins de risques se prennent en raison d'une plus grande volatilité des revenus. Ainsi, les artistes sont souvent contraints de s'organiser pour donner vie à leurs projets qui, sans cela, ne verraient peut-être jamais le jour.

Les illustrations de ce phénomène sont multiples. C'est notamment le cas des artistes de la musique qui, s'ils veulent pouvoir dégager des revenus de l'exploitation de

40

Comment soutenir adéquatement l'innovation, l'entrepreneuriat culturel et la relève ?

leurs enregistrements sonores, doivent souvent les produire. En théâtre, le nombre de projets autogérés se multiplie pour permettre la présentation au public de créations inédites qui n'ont pas accès aux scènes institutionnelles. Les comédiens qui sortent de l'école conçoivent, réalisent, jouent, diffusent et administrent leurs propres émissions en ligne pour pouvoir se faire connaître, mettant en jeu leurs économies sans maîtriser les règles du jeu.

Les artistes se retrouvent à jouer un rôle de gestionnaire pour lequel ils n'ont pas été formés alors que l'encadrement professionnel est insuffisant. De plus, cela les empêche de se consacrer pleinement à leur travail d'artiste, à ce qui compte, à ce qui fait leur vraie valeur. De plus, dans de nombreux cas, les artistes croulent sous les exigences administratives, les privant du temps nécessaire à la pratique de leur métier d'artiste.

C'est pour répondre à ce besoin que l'UDA a créé de nouveaux outils afin d'aider les artistes-entrepreneurs de théâtre pour les spectacles produits en autogestion ou en partage de recettes. Notre organisation accompagne les créateurs, avec la volonté mutuelle que le projet soit mené à bien. Mais il faut aller beaucoup plus loin.

Parce que les artistes qui s'engagent dans cette voie prennent des risques sans être toujours en mesure de bien les calculer. Parce que certains d'entre eux se retrouvent à travailler gratuitement sans protéger leurs droits ni leurs droits de suite. Parce que d'autres deviennent juridiquement responsables sans comprendre les implications pour eux-mêmes et pour leurs collaborateurs. Parce que le talent et tout le temps pour l'acquisition de celui-ci par l'artiste ne doivent pas être évacués de la définition d'investissement.

Pour toutes ces raisons, il faut être attentifs aux modèles d'affaires émergents dans le secteur culturel et s'assurer que l'artiste au cœur d'un projet soit traité équitablement. Il s'agit d'une autre raison de réviser et d'actualiser la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma*.

Une clarification et un meilleur encadrement des rôles s'imposent, entre l'artiste, le producteur et le diffuseur. Nous aurons assurément l'occasion d'y revenir plus à fond dans un autre contexte.

L'UDA recommande de :

- 8. S'assurer que les artistes reçoivent des revenus adéquats ou un intéressement aux bénéfices proportionnel à leur pleine contribution dans le développement d'un projet,**
- 9. Favoriser les programmes de mentorat et les partenariats entre les institutions et les organismes établis et les jeunes créateurs,**
- 10. Alléger les contraintes administratives de la part des bailleurs de fonds pour l'obtention de financement public pour des projets,**
- 11. Encourager le développement de formations en compétences de gestion de carrière, de projet et d'organismes culturels.**

1.4. En reconnaissant la valeur du travail des artistes

Parce que le public doit se concentrer sur l'œuvre qu'on lui présente, une partie de notre travail – du travail des artistes – consiste à masquer les efforts déployés pour en arriver au résultat recherché. En musique, en jeu, en danse, en chant, chaque artiste investit des milliers d'heures pour apprendre son métier et ensuite des centaines pour répéter une seule création, jusqu'à donner au public l'illusion que c'est « facile ».

En parallèle, l'existence d'un « star-système » québécois – qui est en soi un signe positif de la vitalité de l'attachement du public envers « ses » artistes – crée l'illusion que nos vedettes gagnent leur vie comme certaines vedettes d'Hollywood. Or, dans les faits, 72 % des artistes membres de l'UDA touchent moins de seize mille dollars (16 000 \$) par année pour leur travail artistique.

Peut-être à cause de ces paradoxes, ou peut-être à cause d'idées reçues ancrées dans l'inconscient collectif, le travail de l'artiste n'est pas reconnu pour ce qu'il est : un travail. Et la question de la rémunération des artistes semble être un sujet tabou. Pour certains, nous devrions même nous satisfaire d'avoir la chance de suivre notre vocation sans espérer en vivre.

Jean-Louis Roux, qui a fait ses premières armes comme comédien dans les années 1940, disait qu'à l'époque on payait les artistes un paquet de cigarettes pour faire une émission de radio et qu'ils devaient s'en trouver satisfaits.

C'est la raison même de l'existence de l'Union des artistes. Nous nous battons chaque jour pour que le travail des artistes soit considéré à sa juste valeur et pour qu'il soit rémunéré en conséquence. L'artiste est au cœur de la création. Il n'est pas qu'une ressource accessoire, corvéable ou remplaçable à merci. Il est la matière première de la création. Il devrait être reconnu comme tel.

Les créations sont le fruit d'une incubation. Entre l'idée et la production, il y a de longues périodes d'écriture, de répétition, de conception. Or, pendant cette phase de recherche et de développement, la plupart des artistes et des créateurs ne sont pas rémunérés pour leur travail.

Même si, advenant la réalisation du projet, ils seront rémunérés pour leur performance, cela crée une instabilité financière importante.

Considérés comme des travailleurs autonomes, les artistes ont construit avec l'Union une organisation capable de les soutenir et de leur offrir des outils de protection sociale. Mais il serait important que l'ensemble des institutions gouvernementales soit sensibilisé à la nature particulière de leur statut professionnel.

L'UDA recommande de :

- 12. Affirmer la place centrale de l'artiste dans la création et dans la culture,**
- 13. Réaffirmer la rémunération décente des artistes et le respect des ententes collectives comme un critère d'octroi de subvention des projets artistiques, et renforcer les mécanismes de suivi et de respect des conditions.**

1.5. En encourageant l'émergence des artistes et leur développement professionnel, à tous les stades de leur carrière

Nous sommes fiers des artistes professionnels qui composent la galerie des créateurs du Québec d'aujourd'hui. Mais nous devons faire preuve de volontarisme pour leur permettre d'évoluer et vivre de leur art sur plusieurs décennies, tout en permettant l'émergence des nouvelles générations qui vont se joindre à eux au fil du temps.

Devenir artiste est une vocation qui prend souvent ses racines dans la jeunesse. Tant lors du contact avec la pratique des arts à l'école ou dans des activités parascolaires que lors de la fréquentation des lieux de création artistique et de culture. Nous y reviendrons plus en profondeur dans la section 3 – *En renforçant la place de la culture et des arts à l'école.*

Mais la vocation ne suffit pas. Devenir un artiste professionnel exige du travail. Énormément de travail. Et un accès à des formations qui permettent aux artistes de tirer le meilleur parti de leur talent pour créer, pour construire une carrière et pour vivre de leur art.

Parce que la pratique artistique évolue sans cesse, que ce soit par l'apport des nouvelles technologies ou par les nouveaux modèles d'entrepreneuriat, la formation et l'apprentissage se poursuivent tout au long de notre cheminement professionnel. La possibilité pour les artistes de se perfectionner doit aussi faire partie de cette vision du développement des arts et de la culture.

Comme dans tous les milieux, la culture doit faire de la place à la fois à l'épanouissement des professionnels qui ont une carrière établie et à l'émergence de nouveaux talents. Il faut savoir prendre des risques et encourager la « recherche et développement », autrement dit la création, et en réserver une partie à la relève.

16

Comment mieux soutenir le potentiel créatif des jeunes et leur engagement en faveur de la culture ?

L'UDA recommande de :

- 14. Soutenir les programmes d'éducation artistique spécialisés qui constituent le vivier des artistes de demain, notamment, les conservatoires, les filières universitaires et les écoles à vocation artistique,**
- 15. Soutenir le perfectionnement et le renouvellement de la pratique artistique ainsi que le développement de la multidisciplinarité, de la polyvalence des artistes, tant en formation initiale qu'en formation continue,**
- 16. Soutenir la création à tous les stades de la carrière de l'artiste et consacrer une portion du financement aux projets portés par des artistes de la relève.**

2. Encourager la création originale d'ici

La politique culturelle du Québec doit accroître ses efforts pour soutenir la création québécoise dans toute sa diversité de formes et de représentations.

2.1. En réaffirmant les principes et les mesures visant à protéger l'exception culturelle francophone du Québec

La toute première orientation de la Politique culturelle du Québec mise en place en 1992 se lit comme suit : « Valoriser la langue française comme moyen d'exprimer la culture et d'y accéder ». La langue est également l'objet du quatrième des huit principes énoncés dans le cahier de consultation sous le titre : « L'affirmation du caractère francophone du Québec ».

Il y aura, nous le croyons, une certaine unanimité sur cette question de principe. Mais la force de cette affirmation dépendra des actions concrètes qui seront mises en place pour la soutenir, tant sur le plan législatif et règlementaire que sur celui du financement.

22

Comment la politique culturelle peut-elle contribuer à la promotion et au renforcement du français comme assise de la vie culturelle québécoise ?

Les artistes sont libres de créer dans la langue de leur choix. C'est un geste souvent émotif et personnel, avant d'être politique ou culturel. La possibilité de faire vivre leur création repose, en revanche, sur un contexte qui favorise l'anglais. Dans ce contexte, le rôle de l'État québécois est d'offrir un soutien renforcé aux artistes francophones en maintenant des critères linguistiques lors de l'octroi d'une majorité de subventions et de crédits d'impôt accordés en création, en production ou en diffusion, quelle que soit la plateforme.

Dans le même état d'esprit, il faut non seulement maintenir, mais aussi renforcer les règles de quotas pour les diffuseurs à la radio et à la télévision. Le but est d'abord et avant tout d'assurer une visibilité des artistes francophones, mais aussi des créateurs québécois qui s'expriment dans l'une des nombreuses langues autochtones ou encore dans la langue de leur pays d'origine. D'autres aspects reliés à la question de la diversité seront d'ailleurs abordés plus spécifiquement dans la partie suivante. Cette bataille ne semble jamais gagnée, alors que les diffuseurs, dont les radiodiffuseurs, redoublent de créativité pour contourner l'esprit de la loi et pour la contester. Le conservatisme des programmeurs les pousse à privilégier les « hits » internationaux, majoritairement anglophones et américains, cantonnant la musique québécoise à quelques valeurs sûres et aux heures de plus faible écoute.

12

Quels sont les enjeux prioritaires auxquels le gouvernement devrait s'attaquer dans le domaine des communications ?

Notre exception culturelle s'incarne bien sûr d'abord par le soutien à la création en français, mais aussi par l'accès en français à des œuvres produites originalement dans une autre langue, par le doublage pour la télévision et le cinéma, et maintenant pour internet. Et nous devons préciser : par le doublage réalisé par et pour des Québécois. Cette question est d'autant plus critique qu'il faut à la fois se battre sur le principe de faire doubler les films dans un français pensé pour les francophones d'ici plutôt que d'importer un doublage réalisé en France, en Espagne, en Belgique, au Maroc ou ailleurs; mais aussi sur la disponibilité de ces versions sur les nouvelles plateformes numériques. Deux exemples, pas tout à fait choisis au hasard : iTunes et Netflix offrent aux consommateurs la possibilité d'acheter ou de visionner en flux continu des films et offrent des options multilingues. Comment s'assurer qu'ils offrent au public les versions disponibles doublées au Québec ? Mentionnons-le, Netflix Canada offre certains films avec une version doublée ou

sous-titrée en « Canadian-French », mais il est impossible à ce jour de s'assurer que ce choix soit systématique.

De façon encore plus large, la vigilance est de mise en ce qui a trait aux ententes de libre-échange à l'échelle internationale. Il est bien entendu positif que les artistes et leurs créations puissent circuler librement. La présence des artistes québécois à l'international est d'ailleurs un facteur de visibilité et de rayonnement remarquable pour le Québec. Mais il importe que les ententes conclues ne menacent pas le statut de notre exception culturelle et les mesures de protection et de promotion des artistes et des créations en français.

L'UDA recommande de :

- 17. S'assurer que la politique culturelle contribue à promouvoir et à protéger la langue française et à maintenir des critères linguistiques favorisant les artistes et les créations en français lors de l'octroi de subventions et de crédits d'impôt accordés en création, en production ou en diffusion, quelle que soit la plateforme,**
- 18. Maintenir et renforcer les règles de quotas pour les diffuseurs à la radio et à la télévision pour assurer une visibilité des artistes francophones, mais aussi des créateurs autochtones, et les autres créateurs d'ici qui s'expriment dans une autre langue que l'anglais et le français,**
- 19. Renforcer l'accès en français à des œuvres produites originalement dans une autre langue, par un doublage réalisé au Québec, sur les plateformes traditionnelles, mais aussi sur les nouvelles plateformes numériques,**
- 20. Exercer une veille stratégique des ententes internationales de libre-échange et intervenir au besoin afin de protéger notre exception culturelle.**

2.2. En encourageant la représentation de la diversité culturelle du Québec

Il serait regrettable de croire que promouvoir l'expression de langue française doit se faire au détriment des autres cultures qui contribuent à l'identité québécoise, qu'il s'agisse des peuples des Premières Nations, des néo-Québécois issus de l'immigration ou même de notre minorité anglophone.

Il est intéressant de noter qu'une déclaration de l'UDA figure en exergue de la Politique culturelle de 1992, au chapitre *Renforcer le dialogue des cultures* : « Le Québec de demain ne se fera pas non plus sans l'apport de ses nouveaux immigrants et de ses concitoyens québécois de langue anglaise. En ce sens, une politique d'intégration à la culture québécoise s'impose pour ceux à qui nous donnons asile, et une autre s'impose de reconnaissance et de respect des droits de nos compatriotes anglophones, dans un esprit d'équité et d'ouverture ».

Or, les choses n'ont pas avancé autant que nous l'aurions souhaité. Disons-le franchement, en ce domaine, nous sommes en retard.

Bien sûr, nous sommes uniques en Amérique. Mais parce que notre identité évolue et se transforme, à la laine doivent se mélanger d'autres matières qui nous enrichissent collectivement. Il faut donner une voix à cette diversité qui est déjà notre quotidien pour qu'elle se reflète sur nos scènes et à nos écrans. Il reste beaucoup à faire pour que cette diversité soit mieux comprise et mieux acceptée. Beaucoup à faire pour qu'elle soit perçue comme enrichissante, comme un plus. Et surtout pour éviter qu'un pan entier de notre société ne développe ses propres intérêts en parallèle.

Cette volonté peut s'incarner dans la politique culturelle de plusieurs façons.

De la même façon que l'État offre un soutien renforcé aux artistes francophones, il doit créer des programmes et des critères qui favorisent l'émergence de créations plus inclusives par l'intermédiaire de subventions et de crédits d'impôt accordés en création, en production ou en diffusion, quelle que soit la plateforme.

Les sociétés d'État, les organismes culturels publics et leurs partenaires peuvent aussi servir de levier pour favoriser des critères d'intégration de la diversité dans les productions québécoises. Sans altérer la nature de productions historiques, les créations qui parlent du Québec d'aujourd'hui doivent refléter la diversité de notre population sans tomber dans les clichés et les caricatures qui risqueraient d'avoir un effet inverse.

Il faut aussi faire une place aux propositions qui parlent des différentes réalités de cette diversité et qui ont démontré leur pertinence et leur impact au sein des communautés.

L'intérêt est multiple. D'un côté, on veut présenter un portrait de notre société fidèle à la réalité et qui encourage une perception positive de l'apport de la diversité à notre vitalité et à notre culture. De l'autre, on veut que les Québécois qui ne font pas partie de la majorité « blanche et francophone » soient en mesure de se voir, de se sentir concernés par l'offre artistique et culturelle d'ici. C'est aussi un pont qui les amène à s'intéresser davantage à notre culture commune plutôt que de se sentir concernés seulement par des productions venues d'ailleurs.

Par le fait même, de telles initiatives pourront contribuer à l'intérêt des artistes issus de la diversité à participer plus activement à la création d'ici et à croire en leur avenir professionnel dans cette voie.

L'UDA recommande de :

- 21. Prévoir le développement d'incitatifs pour assurer une présence renforcée d'artistes issus de la diversité dans les créations québécoises,**
- 22. Bonifier et renforcer des programmes favorisant les artistes et les créations reflétant la diversité lors de l'octroi d'une partie des subventions et des crédits d'impôt accordés en création, en production ou en diffusion, quelle que soit la plateforme.**

2.3. En soutenant la recherche et la création

Comme dans bien d'autres secteurs, la créativité dans les arts naît d'une prise de risque, d'essais, de succès et parfois aussi d'erreurs. Il est essentiel que la démarche soit soutenue pour ce qu'elle est : de la recherche. Il n'y a pas de garantie et personne n'est en mesure de dire à l'avance ce qui répondra aux aspirations du public.

Sans prise de risque, nous n'aurions pas eu le Cirque du Soleil, Marie Chouinard, Robert Lepage, ni Xavier Dolan, pour ne nommer que quelques exemples.

25	Comment concilier l'objectif de promotion et de préservation de la langue française avec la reconnaissance du pluralisme culturel ? Comment se positionner face à la popularité actuelle de la création en langue anglaise ?
23	Quelles avenues emprunter pour que la politique culturelle puisse mieux refléter la diversité culturelle québécoise et favoriser l'intégration et la participation à la vie culturelle des personnes issues de l'immigration ?
26	Comment favoriser l'intégration aux filières de création, de production et de diffusion des artistes issus de l'immigration et des minorités ethnoculturelles ?

Cette ouverture à la nouveauté et à l'innovation doit demeurer centrale dans le soutien accordé aux artistes et à leurs projets pour favoriser l'incubation et l'émergence des talents dans un éventail de modes d'expression et de styles.

En ce qui concerne la question 21, nous devons souligner qu'une approche centrée sur la « demande » au sens « commercial » risque de freiner tant l'émergence d'artistes de la relève que le développement de projets artistiques alternatifs qui constituent potentiellement les succès populaires de demain. Par ailleurs, elle risque de concentrer le soutien public sur des projets qui en ont le moins besoin. Une approche centrée sur la « demande » des milieux artistiques peut avoir certains avantages, mais elle devrait être attentive à ne pas négliger des groupes émergents qui n'ont pas encore les ressources ou l'influence nécessaires pour se faire entendre.

21

Le modèle actuel d'intervention gouvernementale a permis de développer l'offre culturelle de manière importante. Faudrait-il maintenant orienter davantage les efforts et les outils pour mettre de l'avant une meilleure prise en compte de la demande ?

La qualité, l'originalité et la diversité de la proposition artistique doivent rester les critères essentiels dans l'orientation des programmes et du financement. Il importe également de sensibiliser, voire d'inciter activement, les producteurs et les diffuseurs à soutenir la diversité de l'offre culturelle et à faire de la place à la relève.

L'UDA recommande de :

- 23. Affirmer l'importance du soutien à la création dans une vaste diversité de formes, répondant aux attentes de publics dont les besoins et les désirs sont variés,**
- 24. Maintenir et renforcer l'offre de programmes de soutien aux artistes dans la recherche et le développement de leurs projets de création, notamment par l'intermédiaire du Conseil des arts et des lettres du Québec ainsi que des autres organismes publics et parapublics consacrés à la création,**
- 25. Prendre en compte l'évolution des technologies et des modes d'expression pour rester pertinente dans les dix à quinze prochaines années.**

2.4. En créant des effets de levier par l'intermédiaire des institutions et des organismes culturels publics

Une politique culturelle fixe les principes et le cadre d'intervention pas juste du gouvernement, mais de l'appareil d'État dans son ensemble, soit non seulement les ministères, mais aussi les sociétés d'État, les institutions publiques et parapubliques ainsi que les municipalités.

Spontanément, on pense à la SODEC, au Conseil des arts et des lettres du Québec et à Télé-Québec, mais on peut élargir cette liste aux municipalités, aux commissions scolaires et à l'ensemble des institutions publiques et parapubliques qui font directement ou indirectement la promotion de la culture.

L'UDA recommande de :

- 26. Mandater et financer adéquatement l'ensemble des organismes publics et parapublics afin qu'ils jouent pleinement leur rôle de levier et qu'ils soutiennent les artistes et la création québécoise ainsi qu'afin de concrétiser les orientations de la politique en matière de langue et de diversité.**

3. Créer des synergies entre les artistes et la société civile

La politique culturelle doit affirmer la place des artistes en dehors des frontières des activités strictement artistiques et culturelles, afin de permettre les meilleures synergies de développement créatif pour l'ensemble de la communauté.

3.1. En renforçant la place des arts et de la culture à l'école

La construction de l'identité culturelle et du sentiment d'appartenance à la société commence à l'école. On y apprend une langue et des références communes qui façonnent notre vision du monde et notre capacité à comprendre notre environnement et à y contribuer.

Non seulement l'éducation artistique contribue au développement personnel des élèves qui explorent leur créativité, mais elle les aide à trouver le mode de pensée qui leur convient avec pour résultat des progrès dans les autres disciplines comme les mathématiques ou la rédaction.

De nombreuses études le démontrent, nos partenaires enseignants et chercheurs en témoignent fréquemment, la pratique des arts, comme celle des sports, contribue à la motivation des élèves, à leur assiduité et à leur valorisation. C'est à ce jour le meilleur programme de persévérance scolaire qu'on ait à notre disposition. Nous vous invitons à lire à ce sujet les recherches produites par la firme canadienne Hill Stratégies sur le sujet qui ont, entre autres, analysé les données de méta-analyse sur des expériences réalisées dans plusieurs pays, dont l'Angleterre, l'Australie et les États-Unis. On y apprend que, au secondaire, le taux de décrochage atteint à peine 4 % chez les élèves initiés aux arts, contre 22 % chez ceux qui en ont été privés. La tendance se vérifie par la suite alors que deux fois plus d'élèves exposés aux arts obtiennent un diplôme et que 18 % d'entre eux obtiendront un baccalauréat, contre à peine 6 % dans le groupe des élèves qui n'ont pas eu cette chance. La pratique des arts semble même faire diminuer les disparités de réussite scolaire entre des groupes plus ou moins favorisés.

14

Comment donner un nouvel élan à l'éducation culturelle et artistique ?
Peut-on imaginer un meilleur maillage entre l'école et les milieux culturels ?

On le constate, de façon plus large, la pratique des arts contribue au développement des compétences de générations d'élèves et cela se reflète jusque dans leur parcours professionnel. Est-ce que d'avoir joué au théâtre à l'école a de la valeur dans le CV d'un ingénieur ? Sans doute pas. Mais d'avoir ouvert son esprit à la créativité aura un impact sur son approche des défis qu'il aura à relever tout au long de sa carrière.

Il y a deux autres aspects à considérer. Le premier, que nous avons déjà mentionné, c'est que l'exposition et la pratique des arts encouragent l'émergence de la vocation des futurs artistes. Le second est le développement des publics de demain et la consolidation de notre identité culturelle en tant que peuple, et en tant que peuple francophone. L'éveil aux différentes formes artistiques et le plaisir qu'on y trouve comme jeune public se répercuteront dans nos choix comme consommateurs dans notre vie adulte et plus tard comme parents. Fréquenter le théâtre jeunesse, pratiquer les arts plastiques ou jouer dans l'orchestre de l'école nous amènera à être curieux de l'offre artistique, une fois devenus adultes. Les arts sous toutes leurs formes y gagneront, qu'ils s'offrent sur scène, en bibliothèques, au musée, dans les maisons de la culture, dans les galeries, en librairie, au cinéma ou sur toutes les plateformes numériques possibles et imaginables.

Alors que nos artistes affrontent une concurrence de plus en plus vive, que ce soit de la part de créateurs de partout dans le monde ou de la part d'autres formes de loisirs comme les jeux vidéo,

nous devons stimuler l'intérêt et créer un appétit pour les œuvres qui viennent de notre propre terreau culturel pour ce qu'elles ont de spécifique et d'universel.

L'exposition des élèves aux arts, aux artistes, à la création et à la culture sous toutes ses formes se fait en encourageant un double mouvement : faire plus de place aux arts dans les classes et amener les élèves à la rencontre de la création dans des lieux consacrés aux arts et à la culture.

L'UDA recommande de :

- 27. Faire plus de place à l'éveil et à la sensibilisation aux arts ainsi qu'à la pratique artistique dans les classes,**
- 28. Soutenir l'offre d'activités parascolaires abordables ou gratuites en partenariat avec les établissements d'enseignement, les artistes et les acteurs locaux,**
- 29. Encourager les sorties culturelles et soutenir les partenariats entre les établissements d'enseignement, les artistes et les lieux consacrés à l'art et à la culture,**
- 30. Soutenir les enseignants qui déploient des trésors d'ingéniosité pour intégrer les arts et la culture à leur pratique en leur donnant accès à des outils, des formations, des partenariats et des moyens.**

3.2. En renforçant les échanges entre les artistes et le monde socioéconomique

Nous l'avons mentionné, l'apport d'une scène artistique locale à la société crée une émulation et une synergie qui dépassent les frontières de la culture. Vous voulez mesurer la vitalité créative d'une société ? Surveillez la vitalité de la scène artistique.

En 2015, une étude actualisée de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain sur la culture à Montréal évaluait que les retombées économiques annuelles totales (directes et indirectes) pour 2013 du secteur de la culture sont estimées à près de 11 milliards de dollars. La contribution directe à l'économie est de 7,4 milliards de dollars, soit environ 6 % du PIB de Montréal. C'est énorme.

3

Comment renforcer l'interaction entre la politique culturelle et les politiques des autres secteurs (social, économique, éducatif, environnemental, territorial et de la santé), et ce, à tous les paliers d'intervention (national, régional, local) ?

Les répondants à notre sondage affirment à 65 % que les arts et la culture apportent une contribution économique significative à la société québécoise.

Les économistes ont même un mot pour parler des facteurs qui rendent un territoire attirant : les externalités. Et de plus en plus de recherches établissent un lien entre la présence d'infrastructures et d'initiatives culturelles dans les centres urbains et leur capacité à attirer le capital humain.

La forte présence et le dynamisme du secteur culturel dans une ville contribuent à créer un cercle vertueux. Plus le secteur culturel est présent, plus on réussit à attirer une main-d'œuvre qualifiée et mobile. Et plus on réussit à attirer des investissements privés en raison de la présence d'une masse critique de travailleurs qualifiés. De même, les arts et la culture peuvent contribuer à la revitalisation de zones urbaines, comme ce fut le cas pour le quartier Saint-Roch à Québec ou le Quartier des spectacles à Montréal. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si Montréal cherche à se positionner comme une métropole culturelle.

Comme le gouvernement du Québec le reconnaît lui-même, l'avenir économique du Québec dépend, entre autres, de notre capacité à « accélérer l'édification d'une société du savoir pour une économie innovante ». La plupart des économies industrialisées cherchent d'ailleurs à puiser leur avantage concurrentiel à même la créativité, le savoir-faire et la capacité d'innovation de leur main-d'œuvre. À cet égard, la présence au Québec d'un secteur culturel créatif, novateur et dynamique est un atout indéniable lui permettant de se démarquer et d'atteindre cet objectif.

On note également que la présence d'un pôle de compétitivité dans le domaine des arts et de la culture favorise l'essaimage d'entreprises dans d'autres secteurs d'activité. Au Québec, ce phénomène est particulièrement apparent dans le domaine du multimédia où des entreprises telles que Moment Factory, Pixmob et autres réussissent à marier l'expertise québécoise en matière d'arts visuels aux nouvelles technologies. Le gouvernement du Québec reconnaît d'ailleurs le potentiel de ce secteur puisqu'il a récemment dévoilé le *Plan culturel numérique du Québec* visant à soutenir le développement de la culture numérique au Québec, entre autres avec un appui financier de 110 millions de dollars.

Cela n'est qu'une des nombreuses possibilités d'essaimage qu'offre la présence d'un secteur culturel unique au Québec. Alors que le Québec économique cherche à revoir son modèle d'affaires et à se démarquer de la concurrence par sa capacité d'innover en créant et en commercialisant des produits et des services sans cesse novateurs, on peut s'attendre à ce que les compétences du secteur culturel en matière de créativité soient encore plus en demande au cours des prochaines années si elles bénéficient des appuis nécessaires.

Dans le dictionnaire, on définit la créativité comme le pouvoir d'invention et d'imagination; et on définit l'innovation comme l'action d'introduire de la nouveauté dans un domaine.

Au quotidien, on utilise souvent l'expression anglaise « to think outside the box ». « Penser à l'extérieur de la boîte », ça s'apprend. C'est ce que les artistes ont appris et apprennent en continu. Être créatifs, c'est inscrit dans notre ADN !

Développement durable, santé publique, énergie, nouvelles technologies, médecine, physique quantique. Tous les secteurs cherchent des talents qui démontrent leur capacité à faire preuve de créativité et d'imagination.

L'UDA recommande de :

- 31. Encourager les institutions qui organisent les espaces de dialogue social à intégrer les artistes et à pleinement considérer les contributions de la culture dans leurs réflexions et dans leurs plans d'action, par exemple : Conseil supérieur de l'éducation, Commission des partenaires du marché du travail, ainsi que toutes les rencontres périodiques de réflexion sur les grands enjeux sociaux.**

3.3. En stimulant la participation des entreprises et du secteur privé à la vitalité artistique

Nous croyons que l'engagement de l'État est essentiel au développement et à l'épanouissement des arts et de la culture au Québec. Mais cet engagement doit aussi contribuer à stimuler l'implication des entreprises et du secteur privé en tant que citoyen corporatif et acteur de notre société.

On pense spontanément au mécénat et au financement d'initiatives majeures. C'est un fait que certaines institutions ne pourraient tout simplement pas exister sans l'apport de campagnes de financement auprès de donateurs privés, notamment les orchestres, les musées, les salles de

spectacles. Il est donc important de continuer à encourager cette implication des grandes entreprises en culture, avec le maintien de crédit d'impôts accordés aux dons, et ce, tant pour les entreprises privées que pour les institutions publiques comme Hydro-Québec, Loto-Québec ou la SAQ.

17

Comment encourager et reconnaître davantage l'engagement des citoyens dans la vie culturelle par le bénévolat et la philanthropie ?

Il faut aller plus loin en encourageant le maillage et la rencontre entre les artistes et les décideurs, à tous les niveaux. Les talents développés dans le secteur privé sont précieux pour soutenir la gouvernance et le développement des entreprises artistiques. Leur expertise est particulièrement appréciée au sein des conseils d'administration des organisations artistiques, mais nous espérons que cela aille plus loin. La Chambre de commerce du Montréal Métropolitain a déjà pris plusieurs initiatives en ce sens, mais il est essentiel de ne pas limiter cette approche à la métropole et de créer des passerelles partout au Québec.

Il est également important de ne pas limiter nos considérations à la philanthropie et au bénévolat. Les artistes et les arts contribuent concrètement à la richesse du Québec, au sens propre comme au sens figuré. Cela doit être considéré à sa juste valeur.

Les commandites sont un moyen concret d'offrir un apport financier précieux aux événements artistiques en échange d'une visibilité mesurable qui s'inscrit dans le cadre des stratégies marketing des entreprises, des marques et des produits. Mais l'accès aux commandites et la compréhension du fonctionnement ne sont pas également répartis. Les « grands » événements et les « grandes » institutions ont des équipes d'experts pour les accompagner dans leur développement. Les organisations artistiques plus modestes et les PME constituent un potentiel inexploité pour le développement ou le maintien d'initiatives culturelles en émergence.

39

Comment favoriser une diversification des sources de financement de la culture ? Devrait-on envisager la création de nouveaux incitatifs fiscaux ? Les mesures fiscales actuelles sont-elles toujours pertinentes ?

Enfin, et de cela il est trop peu question, le potentiel de relations d'affaires entre les artistes et les entreprises est totalement laissé de côté. Les entreprises devraient être encouragées à exploiter l'approche créative des artistes, tout comme elles le sont lorsqu'il est question de formation. Les stages, les conférences et les formations offerts par des artistes devraient être reconnus à ce titre, en raison de leur apport à la créativité et à l'innovation.

Il serait intéressant d'aller encore plus loin et d'offrir des incitatifs pour que les organisations achètent des produits artistiques et culturels du Québec. Des œuvres pour leurs bureaux, des spectacles, des livres, des disques comme cadeaux corporatifs.

L'UDA recommande de :

- 32. Maintenir et renforcer les incitatifs offerts aux entreprises et aux professionnels qui contribuent aux arts et à la culture à titre corporatif ou personnel,**
- 33. Maintenir et renforcer la contribution culturelle des sociétés d'État,**
- 34. Créer des passerelles de réseautage et de partage d'expertise entre les artistes, les gestionnaires d'organismes culturels et les gens d'affaires.**
- 35. Reconnaître les services corporatifs offerts par les artistes du Québec en entreprise comme des activités de formation,**
- 36. Créer un incitatif à l'achat de biens et de services culturels du Québec par les entreprises.**

3.4. En encourageant la participation des artistes aux cercles de prise de décision des organisations artistiques et culturelles

L'apport des professionnels du secteur privé à la gouvernance et au développement des organisations artistiques et culturelles est reconnu et recherché. Mais l'apport des artistes eux-mêmes est parfois négligé, laissant une partie de leur potentiel inexploité.

Il est fondamental d'encourager, voire imposer, la participation des artistes aux conseils d'administration, aux comités, aux conseils consultatifs et aux autres cercles décisionnels des organisations intervenant dans leur secteur. Leur présence devrait être un critère d'évaluation des demandes de soutien des organismes culturels et être inscrite dans les lettres patentes des institutions publiques de financement, comme la SODEC, les conseils des arts ou Télé-Québec.

Par extension, il serait aussi intéressant de sensibiliser les organisations des autres secteurs à l'apport qu'elles pourraient tirer en invitant des artistes à contribuer à leurs réflexions sur les façons de développer leur capacité d'innovation.

Par ailleurs, pour que l'UDA, le gouvernement et les autres parties prenantes de la culture au Québec puissent entièrement jouer leur rôle et assurer les prises de décision les plus éclairées possible, il est essentiel que l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ) ait les moyens et les ressources nécessaires pour bien faire son travail. Pour l'UDA en particulier, les données recueillies et colligées par l'OCCQ qui touchent les conditions socioéconomiques des artistes et la consommation culturelle, pour ne nommer que celles-là, sont d'une très grande utilité dans le cadre des négociations menées au nom et pour ses membres.

L'UDA recommande de :

- 37. Considérer comme incontournable l'inclusion des artistes aux instances des organismes et des institutions du secteur culturel, notamment en encourageant le secteur privé à utiliser pleinement le potentiel de contribution des artistes à leur développement,**
- 38. Assurer de donner à l'Observatoire de la culture et des communications du Québec les ressources nécessaires à la poursuite de ses travaux et à la pleine réalisation de sa mission.**

4. Améliorer l'accès à la culture

Si l'on veut avoir un secteur artistique et culturel prolifique qui contribue au rayonnement du Québec, la politique culturelle doit permettre aux artistes et à leurs créations de toucher les publics partout au Québec, ailleurs au Canada et à l'échelle internationale.

4.1. En stimulant la curiosité pour les arts et la culture à tous les âges

Nous avons déjà abordé en profondeur la question des arts en milieu scolaire, mais il faut aller plus loin, hors des murs de l'école, pour entrer dans la vie quotidienne de tous les foyers.

Un peu comme le développement durable dépasse la seule question de l'environnement, le document de consultation formule une question en associant la culture aux saines habitudes de vie.

15

Comment soutenir les familles afin d'inscrire la culture dans les saines habitudes de vie, au même titre que l'activité physique ?

Cette approche est d'autant plus intéressante qu'elle repose sur un double paradigme : c'est à chacun de faire un effort pour intégrer les arts et la culture à son mode de vie et c'est la responsabilité de l'État et de ses institutions de créer des incitatifs et d'en faire la promotion. C'est aussi une approche qui permet d'impliquer largement les différentes composantes de l'appareil d'État, au-delà des seules compétences en culture et en éducation.

En ce sens, toutes les initiatives visant la sensibilisation des citoyens à l'apport des arts devraient être encouragées. Les campagnes d'incitation à la lecture, les programmes de rabais pour la fréquentation d'activités artistiques et culturelles pour les familles ou les groupes, les cartes de fidélité ainsi que les promotions croisées entre les différents organismes culturels en sont des exemples.

Parce que les produits et les activités artistiques ne sont pas toujours prioritaires dans la gestion de budgets limités, on devrait imaginer un incitatif additionnel pour les personnes à faible revenu. Par exemple, le gouvernement pourrait améliorer son offre de crédits d'impôt pour les dépenses en produits culturels québécois ainsi que pour les activités artistiques des jeunes et des étudiants ou des personnes âgées, dégressifs selon les revenus, en les bonifiant et en les rendant spécifiques aux activités culturelles.

L'UDA recommande de :

- 39. Financer la promotion des arts, des artistes québécois ainsi que les activités culturelles,**
- 40. Créer des incitatifs financiers pour les foyers à faible revenu, par l'intermédiaire d'un allègement fiscal ou de tout autre élément facilitant l'accès à la culture,**
- 41. Développer des programmes d'intégration de la culture à l'échelle locale, notamment pour les municipalités.**

4.2. En stimulant la curiosité du public pour les créations de nos artistes

Nous l'avons mentionné, les créations artistiques d'ici sont en concurrence avec une offre de loisirs de plus en plus diverse, dans ses formes et dans sa provenance. C'est une concurrence qui se dispute le temps du public et son budget.

Alors que les budgets de création sont de plus en plus restreints, le succès de nos créations repose sur notre capacité à toucher le public, à lui faire connaître l'existence de ces créations et à les positionner dans un contexte où la concurrence est de plus en plus vive.

Or, les artistes et les organismes de création ont d'abord le souci de créer des œuvres intéressantes et l'enveloppe budgétaire consacrée à la publicité et à la promotion n'est pas prioritaire. Il est donc important de créer de nouveaux leviers pour permettre une meilleure communication de l'offre artistique québécoise auprès du public, notamment pour les arts de la scène.

19

Quelle importance doit-on donner aux loisirs comme mode de participation à la culture ?

Création d'une centrale d'achats publicitaires culturels ayant accès à des tarifs privilégiés, financement d'une banque de crédits publicitaires pour les nouveautés québécoises, portail promotionnel de la programmation locale pour chaque région et destinée aux résidents, en complément aux plateformes touristiques, les idées ne manquent pas et devront se discuter en partenariat avec les médias.

L'UDA recommande de :

42. Soutenir activement la promotion des créations québécoises, notamment pour les arts de la scène.

4.3. En engageant davantage les régions et les municipalités

Les acteurs locaux ont aussi un rôle central à jouer. Comme le gouvernement a instauré le concept de Municipalité amie des aînés, il devrait prendre l'initiative d'un programme comparable pour inciter toutes les villes à réfléchir à l'ensemble des moyens mis à leur disposition pour rendre l'art et la culture accessibles au plus grand nombre.

Programmation élargie des maisons de la culture, des bibliothèques, des camps de jour et des ateliers communautaires, mais aussi réductions à l'achat de billets de spectacles pour les familles, rencontres avec des artistes, etc. D'autres groupes consultés dans le cadre de la réflexion sur la politique culturelle seraient sans doute intéressés par l'ajout de dimensions en architecture ou l'acquisition d'œuvres d'art et leur installation dans des espaces publics.

L'UDA recommande de :

43. Développer des programmes d'intégration de la culture à l'échelle locale, notamment pour les municipalités.

4.4. En soutenant la mobilité des artistes et des œuvres au Québec

L'un des défis posés aux artistes qui souhaitent présenter leur travail aux Québécois, c'est l'immense étendue du territoire pour une population peu dense à l'extérieur des grands centres. Organiser une tournée de spectacles coûte cher en temps, en transport, en hébergement, alors que le bassin de public n'est pas toujours suffisant pour équilibrer les dépenses.

Les principes d'équité nous poussent à offrir un tarif identique aux diffuseurs et à chercher à couvrir le plus large territoire possible. Mais il est illusoire de croire que ce soit possible sans une aide additionnelle qui passe, soit par le diffuseur, soit par les artistes ou les producteurs eux-mêmes.

En parallèle, l'intégration des effets numériques dans un nombre croissant de créations nécessite la disponibilité d'équipements coûteux. Des installations qui permettraient aux diffuseurs de recevoir une plus grande diversité de création ou même d'organiser des réseaux de diffusion

numérique à distance offrirait, par le fait même, une plus grande visibilité aux créations québécoises.

Enfin, il semble nécessaire d'encourager davantage la diversité des œuvres présentées en région. Si les diffuseurs sont reconnus à titre personnel pour leur ouverture d'esprit et leur encouragement à toutes les formes de création, on constate un certain déséquilibre dans l'offre à l'extérieur des grands centres où les spectacles d'humour dominent la programmation, laissant moins d'espace aux autres formes d'expression artistique.

L'UDA recommande de :

- 44. Renforcer le soutien aux tournées pour la diffusion de spectacles québécois partout sur le territoire, y compris dans les régions éloignées,**
- 45. Offrir du soutien aux diffuseurs pour mettre à jour leurs installations technologiques afin de pouvoir accueillir plus de créations québécoises, dans une vaste diversité de formes et de genres.**

4.5. En soutenant la mobilité des artistes et des œuvres en ligne, dans le respect de la propriété intellectuelle

Aujourd'hui, la promotion des artistes et de leurs créations passe par internet. L'évolution rapide des plateformes et l'internationalisation des acteurs créent un mouvement désordonné, avec parfois de bons coups, mais souvent des manquements aux droits des artistes. Il faut aider la communauté artistique à comprendre et à maîtriser ces technologies et ces plateformes, dans le respect de ses propres droits et de ses responsabilités.

Il faut aussi participer à la réflexion internationale sur l'encadrement de la pratique des entreprises numériques. Le mouvement « fair internet for performers » se déploie et se renforce dans plusieurs pays : un internet juste, ou équitable, pour les artistes. Il faut également saisir les opportunités qui respecteront les principes de l'exception culturelle et qui permettront de mettre en valeur les contenus québécois dans cet univers numérique.

Parce que la pratique dépasse toutes les frontières, le gouvernement du Québec ne peut prétendre légiférer ou régler seul cette problématique. Mais il peut prendre l'initiative vis-à-vis de la communauté artistique d'ici en donnant accès à une fine compréhension des enjeux. Il peut aussi exercer une vigie et dialoguer de façon constructive avec le gouvernement fédéral ainsi que sur les plateformes et les tribunes internationales afin de contribuer à la réflexion et de faire valoir le point de vue du Québec.

31

Comment le gouvernement du Québec devrait-il continuer d'être actif dans les forums internationaux où se discute la culture, particulièrement l'UNESCO et l'Organisation internationale de la Francophonie ? Comment devrait-il protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles ?

Des actions plus audacieuses devraient être envisagées directement auprès des entreprises et des plateformes de diffusion comme Netflix, Spotify, Apple Store, Deezer et autres, afin de leur exprimer nos attentes : respect des droits d'auteur et de la rémunération qui en découle, augmentation de la présence et de la visibilité de la chanson francophone, offre de versions doublées au Québec pour les films et les productions télévisuelles selon des paramètres de géolocalisation, visibilité des artistes et des créations québécoises partout dans les territoires francophones, etc.

L'UDA recommande de :

46. Encourager le développement d'une expertise québécoise en matière juridique et promotionnelle dans l'utilisation des plateformes web et applications de diffusion des contenus artistiques,
47. Défendre le point de vue du Québec et des artistes du Québec sur l'exception culturelle, le développement de modèles d'affaires équitables pour la diffusion des œuvres en ligne, en collaboration avec le gouvernement du Canada et à l'international,
48. Développer des initiatives de concertation et de sensibilisation des grandes entreprises de diffusion des contenus en ligne sur les problématiques et les besoins des artistes du Québec.

4.6. En soutenant le rayonnement international des artistes et des œuvres

Chansons, films, spectacles, chorégraphies portent la voix du Québec sur les scènes, dans les festivals, sur les ondes, aux quatre coins de la planète, cela fait l'unanimité : les artistes et les œuvres québécoises contribuent au rayonnement du Québec à l'international.

Le soutien du gouvernement est essentiel pour permettre aux artistes d'atteindre une visibilité suffisante pour développer les marchés à l'extérieur du Québec, dans le reste du Canada ou à l'international. Ce soutien passe par un ensemble d'outils qui sont efficaces parce qu'ils sont multiples.

Le soutien financier est essentiel tant au financement des voyages qu'à la participation de délégations québécoises à de grands événements ou des marchés internationaux comme le MIDEM (Marché international du disque et de l'édition musicale), le MIPCOM (Marché international des contenus audiovisuels), South by Southwest ainsi qu'à de grands festivals.

La fraternité naturelle au sein de la communauté francophone est, bien entendu, un pôle qui doit être développé de façon soutenue. L'action des délégations québécoises à l'étranger crée autant de pôles d'attraction et de ponts entre les équipes québécoises et celles des territoires d'accueil. Cette visibilité peut être élargie en concertation avec le gouvernement du Canada, en s'assurant d'une représentation équitable

des artistes québécois dans les initiatives internationales des institutions fédérales et du réseau des représentations culturelles, économiques et diplomatiques.

De même, il importe d'encourager les résidences d'artistes québécois à l'étranger et d'étrangers ici. Ces contacts, ces rencontres et ces mariages professionnels sont la source de synergies créatives qui permettent, favorisent et concrétisent le rayonnement de nos créations et de nos créateurs.

30	Comment le gouvernement du Québec devrait-il faciliter et appuyer le développement des marchés étrangers et canadiens (hors Québec) en culture pour les créateurs d'ici, à l'heure où le numérique ouvre de nouveaux marchés et élargit les marchés existants, incluant celui de la Francophonie ?
32	Quelles devraient être les priorités du gouvernement du Québec en matière d'action internationale en culture ?
24	Quel est l'apport des domaines de la culture et des communications à l'apprentissage et à la promotion de la langue française, au Québec et dans la Francophonie ?

L'UDA recommande de :

- 49. Financer le développement des marchés extérieurs, par des bourses ou par la mise sur pied de délégations québécoises dans les principaux événements mondiaux,**
- 50. Maintenir et renforcer l'engagement du Québec au sein de la francophonie et collaborer avec le gouvernement du Canada pour s'assurer de la représentation adéquate des artistes du Québec dans les actions internationales du gouvernement fédéral.**

Conclusion

L'UDA entend, bien entendu, travailler avec le ministère de la Culture et des Communications et tous les autres partenaires à la réalisation de nos ambitions communes reliées à nos valeurs, nos orientations et nos recommandations.



Union des artistes

5445, avenue De Gaspé

Bureau 1005

Montréal (Québec) H2T 3B2

